

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1096604// /IMI-VA-15012/027K-1
 Date : 28/11/2025
 Contact : CAMBRAYE Christophe

UI AURA - INEO RCC
 654 CRS DU 3E MILLENAIRE
 BP
 69792 ST PRIEST

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
--	--

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence
 d'Aurillac
 RUE NICEPHORE NIEPCE
 15000 AURILLAC

Permission accordée : Conforme à la PI du 02/12/2025

Date et signature : (Nom et qualité)

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel



Philippe BENIT

Le 04/12/2025

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du

Niveau d'urgence

Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux

15130 ARPAJON SUR CERE - RD617.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	10		m. d'alvéole	10	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : Pose chambre LOT sur accotement + tranchée sur 10m sur accotement pour raccordement client fibre

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 10/12/2025

Durée prévisible des travaux : 90.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 31/12/2039



**PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC**

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 617

Demande de: CML 15 pour ORANGE

Objet de la demande: Travaux pour la fibre

Commune(s): ARPAJON SUR CERE Lieu-dit : Milly Crespiat

Le 2 décembre 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC

Monsieur Christophe CAMBRAYE représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD	Côté de la route	Technique*	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC			N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI)
				En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	
Cat.1 niv 1	Repères Plans joints	Sous Chaussée	TT, TE, FD, F, SA	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	Sous trottoir
Cat.1 niv 2a							Sous fossé
Cat.1 niv. 2b							Observations diverses
Cat. 2	Du PR39+390 Au PR39+400	D	TT				
Cat. 3	Au PR39+400	D	TT				

* Techniques :
 TT = tranchées traditionnelles
 TE = tranchées étroites
 FD = Forage dirigé
 F = Fongage
 SA = Supports aériens

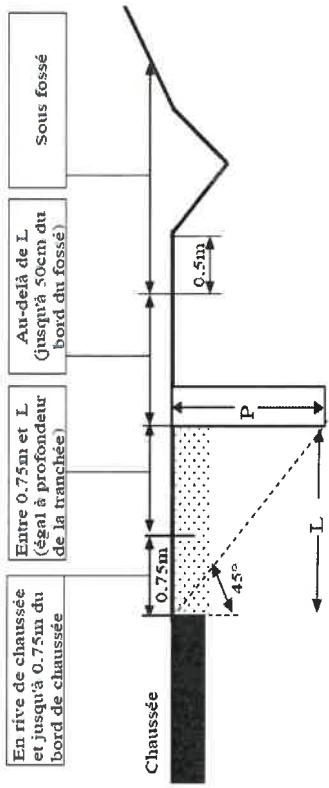


Schéma 6-1 tranchée sous accotement située à une distance L du bord de chaussée comprise entre 0,75m et P (profondeur de la tranchée) pour les RD des catégories 1,2 et 3

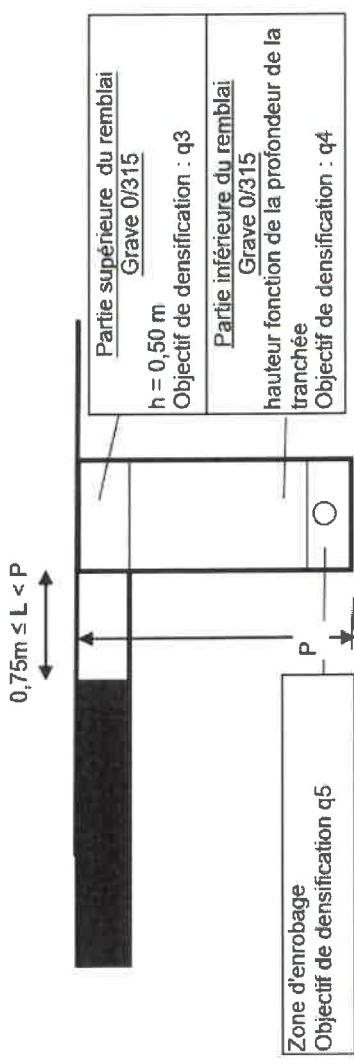
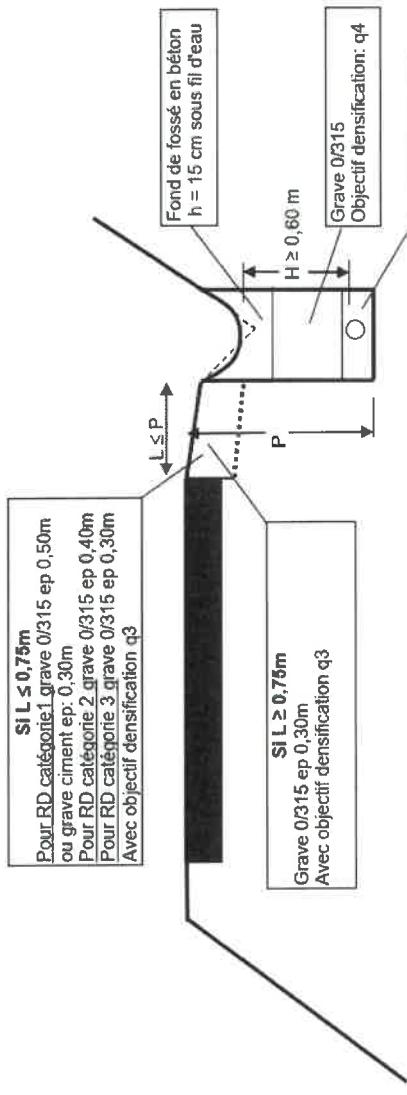
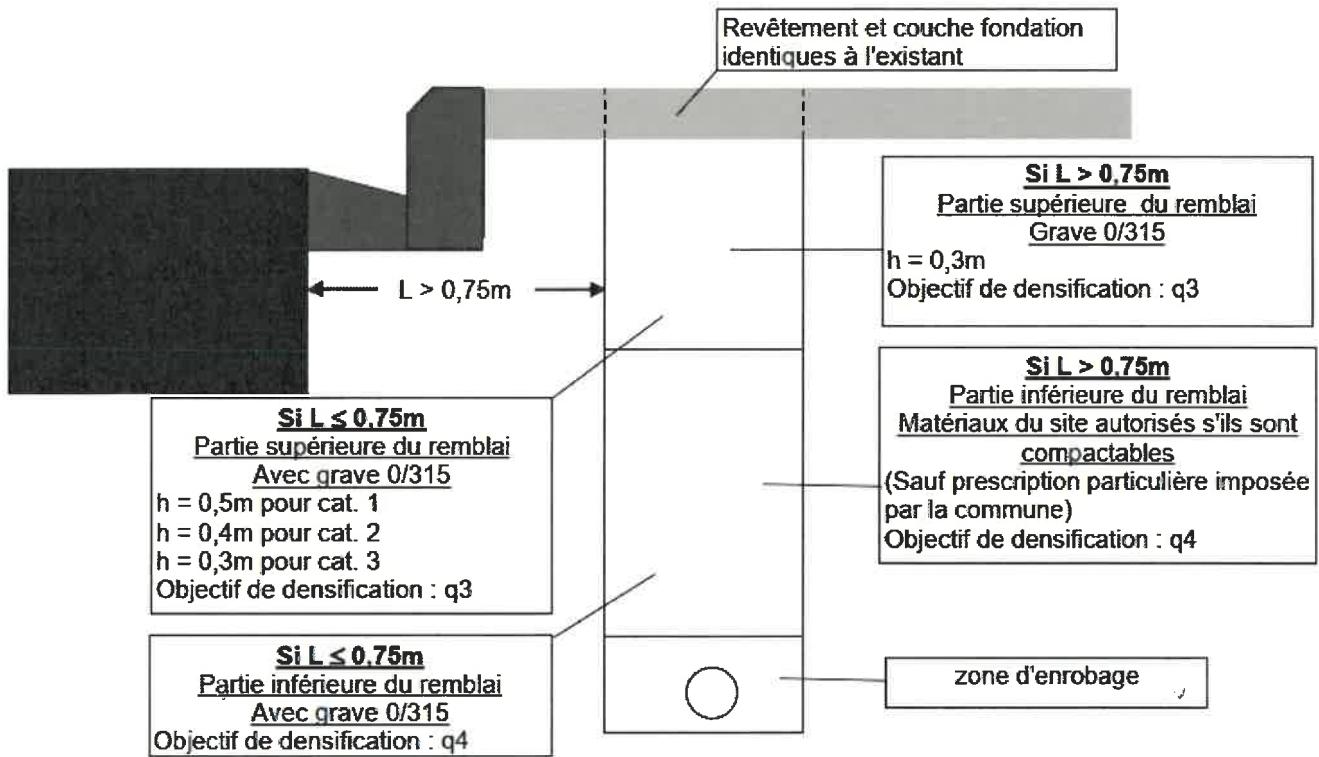


Schéma n°5-2 tranchée sous fossé et proche du bord de chaussée des RD des catégories 1,2 et 3



Le maître d'œuvre du réseau pourra proposer une solution alternative à cette coupe type permettant d'assurer l'étanchéité du fossé après travaux et la réalisation ultérieure des travaux d'entretien du réseau mis en place sous le fossé.

Schéma n°10 sous trottoir ou sous accotement revêtu RD catégories 1, 2 et 3



MAIRIE ARPAJON SUR CERE

ARPAJON SUR CERE, le
Le Maire de la Commune de ARPAJON SUR
CERE
à Monsieur le Président
du Conseil départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR PERMISSION DE VOIRIE AU TITRE DE L'ARTICLE L 112-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

OBJET DE LA DEMANDE :

Demandeur : CML 15 pour ORANGE

Voies concernées : Route départementale n°617

Commune(s) : ARPAJON SUR CERE

Lieu-dit : Milly Crespiat

Description des travaux : Travaux pour la fibre

Prescriptions proposées :

- Création d'une artère fibre conformément à la proposition d'implantation ci-jointe

AVIS (1) : Favorable - Défavorable pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de ARPAJON SUR CERE



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL
Agence d'AURILLAC Rue Nicéphore Nièpce
15000 AURILLAC
Affaire suivie par : F MEMBRADO

Email : aaurillac@cantal.fr

(1) Rayer la mention inutile